

Conditions générales- Camping Val d'Or sarl.

1. Application des conditions générales

1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les réservations, contrats et séjours au Camping Val d'Or.

1.2 Le Camping Val d'Or se réserve le droit de modifier ces conditions. La version la plus récente est toujours disponible sur www.valdor.lu.

1.3 Les conditions générales de tiers sont expressément rejetées.

1.4 Les dérogations ne sont valables que si elles ont été convenues par écrit.

2. Réservations et paiements

2.1 Seules les personnes âgées de 18 ans ou plus peuvent effectuer une réservation. Les mineurs doivent toujours être accompagnés d'un adulte.

2.2 Une réservation est définitive après réception de la confirmation et du premier paiement.

2.3 Échéancier de paiement :

- 10 % du montant de la location dans les 14 jours suivant la réservation ;
- 30 % au plus tard 175 jours avant l'arrivée ;
- 60 % au plus tard 42 jours avant l'arrivée ;
- Pour toute réservation effectuée dans les 28 jours précédant l'arrivée : paiement immédiat de 100 %.

2.4 Si les paiements ne sont pas effectués (dans les délais), le Camping Val d'Or se réserve le droit d'annuler la réservation.

2.5 Frais d'annulation :

- Après la réservation: 30 % du montant de la location ;
- Jusqu'à 4 semaines avant l'arrivée: 50 % du montant de la location ;
- 1 à 4 semaines avant l'arrivée: 90 % du montant de la location ;
- Moins d'une semaine avant l'arrivée: 100 % du montant de la location.

2.6 Les remboursements seront traités dans les 14 jours suivant l'annulation, après déduction des frais d'annulation applicables.

3. Arrivée et départ

3.1 Emplacements de camping : arrivée entre 14h00 et 19h00, départ avant 12h00.

3.2 Hébergements : arrivée entre 16h00 et 19h00, départ au plus tard à 10h00.

3.3 Les emplacements sont attribués par le camping. Tout changement d'emplacement doit faire l'objet d'un accord préalable.

3.4 Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

3.5 L'hébergement doit être rendu balayé au moment du départ, tout le linge de lit loué doit être rassemblé près de la porte et les déchets doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet. En cas de non-respect de ces points, des frais supplémentaires de 10 euros par élément seront facturés.

3.6 En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, aucun remboursement ne sera accordé.

4. Visiteurs

4.1 Les visiteurs journaliers sont les bienvenus entre 8 h et 22 h et doivent être enregistrés à la réception.

4.2 Les visiteurs qui passent la nuit doivent s'enregistrer et payer le prix de la nuitée.

5. Règles de conduite

5.1 La vitesse maximale sur le terrain est de 10 km/h.

5.2 Heures de repos : de 22 h à 8 h.

5.3 Les barbecues sont autorisés à condition qu'ils soient sûrs et qu'ils n'endommagent pas le sol.

Les feux ouverts sont uniquement autorisés dans les emplacements prévus à cet effet par le camping et doivent toujours être surveillés à l'aide d'un extincteur, par exemple un seau d'eau.

5.4 Il est interdit de fumer dans les espaces publics et les hébergements.

5.5 Les clients sont responsables de leur propre comportement et de celui de leurs enfants et visiteurs.

6. Animaux domestiques

6.1 Deux animaux domestiques maximum sont autorisés par réservation.

6.2 Les animaux domestiques doivent toujours être tenus en laisse et ne doivent jamais être laissés seuls dans les hébergements.

6.3 Les animaux domestiques doivent faire leurs besoins à l'extérieur du terrain ; l'obligation de ramasser leurs excréments s'applique dans tous les cas.

6.4 Une caution de nettoyage obligatoire s'applique aux hébergements en cas de présence d'animaux domestiques.

6.5 L'admission des chiens est soumise à la législation luxembourgeoise relative aux races dangereuses.

7. Les déchets

7.1 Les déchets doivent être triés et déposés dans les conteneurs prévus à cet effet.

7.2 Tout manquement peut entraîner des frais supplémentaires.

8. Responsabilité et force majeure

8.1 Le séjour au camping se fait à vos propres risques.

8.2 Le camping Val d'Or n'est pas responsable des vols, pertes, dommages ou accidents causés par des tiers ou par une mauvaise utilisation des installations.

8.3 Les clients doivent souscrire eux-mêmes une assurance voyage et annulation appropriée.

8.4 En cas de force majeure (telle que catastrophes naturelles, pandémies, mesures gouvernementales ou pannes de courant), le camping peut modifier ou résilier le contrat sans indemnisation.

9. Risques personnels

9.1 Les dommages causés par le locataire, ses compagnons ou ses visiteurs sont entièrement à la charge de la personne responsable.

9.2 Une facture au nom de la personne responsable sera toujours établie à cet effet.

10. Caution

10.1 Une caution est demandée pour les animaux domestiques dans les hébergements.

10.2 La caution sera remboursée après le contrôle final et après déduction des éventuels frais de nettoyage.

11. Installations

11.1 Le camping Val d'Or se réserve le droit de modifier, de fermer temporairement ou d'adapter les heures d'ouverture des installations (telles que les sanitaires, les restaurants ou les installations de loisirs), sans droit à remboursement.

12. Confidentialité

12.1 Le camping Val d'Or traite les données personnelles conformément à la législation en vigueur (RGPD).

12.2 Les données personnelles sont utilisées exclusivement à des fins de réservation, d'administration et d'information.

12.3 Vous trouverez plus d'informations dans notre politique de confidentialité sur www.valdor.lu.

13. Résiliation du contrat

13.1 En cas de violation du règlement intérieur ou de nuisance grave, le Camping Val d'Or peut résilier le contrat avec effet immédiat.

13.2 Dans ce cas, le client doit quitter les lieux dans les 4 heures, sans droit à remboursement.

14. Frais de recouvrement

14.1 En cas de retard de paiement, des intérêts légaux et des frais de recouvrement extrajudiciaires seront facturés.

15. Droit applicable

15.1 Les présentes conditions sont régies par le droit luxembourgeois.

15.2 Tout litige peut être soumis au tribunal compétent au Luxembourg ou à la Commission des litiges.

16. Clause d'indemnisation

16.1 En cas d'inondation, de fortes pluies ou d'autres conditions météorologiques extrêmes, les responsables du camping doivent réagir sans délai et, en situation d'urgence ou de danger, procéder à l'évacuation des emplacements et des hébergements loués.

16.2 En cas d'inondations, de fortes pluies, de conditions météorologiques extrêmes ou de catastrophes naturelles, le locataire de l'emplacement autorise l'exploitant du camping à déplacer ou à évacuer la caravane ainsi que tout autre équipement présent sur l'emplacement loué, et ce, même sans préavis. L'entité chargée de l'évacuation — qu'il s'agisse du camping lui-même ou d'un prestataire mandaté par celui-ci — ne saurait être tenue responsable des dommages pouvant en résulter.

16.3 La possibilité d'une telle évacuation ne constitue pas une obligation, mais un simple droit dont dispose l'exploitant du camping ; la responsabilité de prendre les mesures nécessaires incombe, en dernier ressort, à l'ensemble des locataires.

Revisée et noté :

Camping Val d'Or sarl.

Par le propriétaire : H.J. Van Berkum

Au lieu : 2, um Gaertchen. Code postal : L-9747 Enscherange, Luxembourg

à la date indiquée: 16-10-2026